

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide  
Révision : 05.07.2018  
Date d'édition : 10.07.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

FD 322 top wipes Désinfection rapide

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Les lingettes de désinfection FD 322 conviennent à la désinfection par frottage et au nettoyage de surfaces de produits médicaux.

##### Catégories de produits [PC]

PCO - Autres  
Désinfectants

##### Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 8, rue Paul Héroult, 92500 Rueil-Malmaison, France

Tel: +33 1 55691150, Fax: +33 1 55691151, info@durr.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Sol. 1 ; H228 - Solides inflammables : Catégorie 1 ; Matière solide inflammable.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide  
Révision : 05.07.2018  
Date d'édition : 10.07.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

### Mention d'avertissement

Danger

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

### Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 Porter des gants de protection.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Aucune

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

FD 322 top wipes contient alcools, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

#### Composants dangereux

1-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486761-29 ; N°CE : 200-746-9; N°CAS : 71-23-8

Poids :  $\geq 30 - < 35$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H336

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids :  $\geq 25 - < 30$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide  
Révision : 05.07.2018  
Date d'édition : 10.07.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau

##### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

##### Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

##### Pour les secouristes

###### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Autres informations

Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans les toilettes.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide  
Révision : 05.07.2018  
Date d'édition : 10.07.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites au poste de travail

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA ( F )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur seuil : 5000 ppm / 9500 mg/m<sup>3</sup>

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL ( F )

Valeur seuil : 400 ppm / 980 mg/m<sup>3</sup>

#### Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 1036 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 81 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 80 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 61 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Voie d'exposition : Inhalation

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 322 top wipes Désinfection rapide

**Révision :** 05.07.2018

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 10.07.2018

---

Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1723 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	136 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	268 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	950 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	87 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	206 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	114 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1900 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	343 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	950 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	319 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	89 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	26 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 322 top wipes Désinfection rapide  
**Révision :** 05.07.2018  
**Date d'édition :** 10.07.2018

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 888 mg/kg  
Facteurs de sécurité : 24 h  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : Long terme (répété)  
Valeur seuil : 500 mg/m<sup>3</sup>

### PNEC

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 10 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Industriel) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 2,2 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 22,8 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Valeur seuil : 2,28 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration) ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur seuil : 96 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 0,96 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 0,79 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Industriel) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 0,63 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 3,6 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 2,9 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 729 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Valeur seuil : 580 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 140,9 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 140,9 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Industriel) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur seuil : 28 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 552 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 552 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 160 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration) ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Valeur seuil : 2251 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide  
Révision : 05.07.2018  
Date d'édition : 10.07.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### Protection yeux/visage

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

#### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

### Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### Contrôle de l'exposition professionnelle

#### Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : lingettes

Couleur : blanc

Odeur : Alcool

#### Données de sécurité

Température de fusion/plage de fusion :	( 1013 hPa )	non applicable	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa )	non applicable	
Température de décomposition :	( 1013 hPa )	non applicable	
Point éclair :		Combustible	
Température d'ignition :		Combustible	
Limite inférieure d'explosivité :		négligeable	
Limite supérieure d'explosivité :		négligeable	
Pression de la vapeur :	( 50 °C )	non applicable	
Densité :	( 20 °C )	aucune/aucun	
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	non applicable	
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )	négligeable	
pH :		non applicable	
log P O/W :		non applicable	
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	non applicable	DIN gobelet 4 mm
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible	
Teneur en COV maximale (CE) :		59,7	Pds %
Solides inflammables :	Matière solide inflammable.		
Matières solides comburantes :	Non applicable.		
Propriétés explosives :	Non applicable.		
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.		

### 9.2 Autres informations

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide  
Révision : 05.07.2018  
Date d'édition : 10.07.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucun(e) n'est connu(e).

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Concentré:

##### Effets aigus

###### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 423
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	négligeable

###### Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Le produit ne possède ni propriétés d'irritation de la peau ni de propriétés de sensibilisation.

###### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Paramètre :	ATEmix calculé
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable

###### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre :	CL50 ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 33,8 mg/l
Temps d'exposition :	4 h
Méthode :	OCDE 403
Paramètre :	CL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	125 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 322 top wipes Désinfection rapide  
**Révision :** 05.07.2018  
**Date d'édition :** 10.07.2018

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Souris  
Dose efficace : 27,2 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 25 mg/l  
Temps d'exposition : 6 h  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 72,6 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

### Effet irritant et caustique

Human Skin Model (HSM) test non corrosif Méthode : OECD 431. Oeil du lapin: pas irritant. Méthode : OECD 405.

### Sensibilisation

Cobaye: pas d'effet sensibilisant. Méthode : OECD 406.

### Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

#### Toxicité orale subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 1730 mg/kg  
Temps d'exposition : 24 h  
Méthode : OCDE 408

#### Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 20 mg/l

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

#### Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 11200 mg/l  
Paramètre : CL50 ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide

Révision : 05.07.2018

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 10.07.2018

Dose efficace : 4480 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 9640 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Paramètre : CL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : CL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Tête de boule  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : > 15000 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Ceriodaphnia spec  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9,6 mg/l

### Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9200 - 14300 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 3644 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 13299 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 9714 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h  
Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Espèce : Ceriodaphnia spec  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 1806 mg/l

### Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide

Révision : 05.07.2018

Version (Révision) :

2.0.0 (1.0.0)

Date d'édition : 10.07.2018

Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 504 h  
Méthode : OCDE 211

### Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance

Dose efficace : 3100 mg/l

Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 1000 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

Espèce : Algues

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 1800 mg/l

Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Espèce : Chlorella vulgaris

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 275 mg/l

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Espèce : Selenastrum capricornutum

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 440 mg/l

Paramètre : IC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 100 mg/l

Paramètre : ErC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : > 4800 mg/l

Temps d'exposition : 72 h

Méthode : OCDE 201

### Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre : NOEC ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Espèce : Algues

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 1150 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

### Toxicité bactérielle

Paramètre : EC50 ( 1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8 )

Espèce : Pseudomonas putida

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle

Dose efficace : 2700 mg/l

Temps d'exposition : 16 h

Paramètre : EC50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )

Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 322 top wipes Désinfection rapide  
**Révision :** 05.07.2018  
**Date d'édition :** 10.07.2018

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Dose efficace : > 100 mg/l  
Paramètre : EC10 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )  
Espèce : Pseudomonas putida  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : 5175 mg/l  
Temps d'exposition : 18 h

### Effets dans les stations d'épuration

Paramètre : EC50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )  
Inoculum : Effets dans les stations d'épuration  
Dose efficace : 5800 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

### Biodégradation

Pas de données disponibles.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Lingettes: Aucune donnée disponible

### Adsorption/Désorption

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

## 12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination du produit/de l'emballage

##### Solutions pour traitement des déchets

##### Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans la toilettes. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 3175

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE , N.S.A. ( N-PROPANOL · ÉTHANOL )

#### Transport maritime (IMDG)

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( N-PROPANOL · ETHANOL )

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 322 top wipes Désinfection rapide  
Révision : 05.07.2018  
Date d'édition : 10.07.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. ( 1-PROPANOL · ETHANOL )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 4.1  
Code de classification : F1  
Danger n° (code Kemler) : 40  
Code de restriction en tunnel : E  
Dispositions particulières : LQ 1 kg · E 2  
Étiquette de danger : 4.1

#### Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 4.1  
Numéro EmS : F-A / S-I  
Dispositions particulières : LQ 1 kg · E 2  
Étiquette de danger : 4.1

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 4.1  
Dispositions particulières : E 2  
Étiquette de danger : 4.1

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

### 16.2 Abréviations et acronymes

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** FD 322 top wipes Désinfection rapide

**Révision :** 05.07.2018

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 10.07.2018

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation  
CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association international du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)  
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)  
UE = Union Européenne  
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche

## **Fiche de données de sécurité**

### **conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Nom commercial du produit :** FD 322 top wipes Désinfection rapide  
**Révision :** 05.07.2018  
**Date d'édition :** 10.07.2018

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

---

de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---